



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

AVIS

8 septembre 2010

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 3 septembre 2005 (JO du 28 avril 2006)

VERAPAMIL TEVA LP 120 mg, gélule à libération prolongée

Boîte de 60 (CIP : 361 443-5)

VERAPAMIL TEVA LP 240 mg, gélule à libération prolongée

Boîte de 30 (CIP : 361 444-1)

Boîte de 90 (CIP : 373 120-1)

Laboratoires TEVA SANTE

Vérapamil

Code ATC : C08DA01

Liste I

Date de l'AMM : 19/02/1997

Motif de la demande : Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indication thérapeutique :

« Hypertension artérielle »

Posologie : cf RCP

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (cumul mobile annuel novembre 2009), VERAPAMIL TEVA a fait l'objet de 6 000 prescriptions. Le faible nombre de prescriptions ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a déposé aucune nouvelle donnée depuis le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée¹ et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans l'indication de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et aux posologies de l'AMM.

Conditionnements : adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %

Direction de l'Evaluation Médicale Economique et de Santé Publique

¹ « Prise en charge des patients adultes atteints d'hypertension artérielle essentielle », recommandations de la HAS, juillet 2005.